



TERMES DE REFERENCE POUR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE EN VUE DES FORMATIONS D'INGENIEURS A L'INSTITUT SUPERIEUR DE TECHNOLOGIE D'ANTANANARIVO

1 Note introductive sur la Validation des Acquis de l'Expérience

Conformément à l'arrêté n° 20592/2017-MESupRES du 25 août 2017 portant ouverture et organisation du concours d'entrée en cycle de formation d'ingénieur de grade Master de type continu, à l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo (IST-T), pour l'année universitaire 2017-2018, dans son article 3 et 5, une Validation des Acquis de l'Expérience ou VAE est opérée en vue de la validité de la candidature.

La présente note a pour objet de donner les instructions à tout candidat afin de lui permettre de présenter un dossier complet sur les acquis de ses expériences professionnelles.

2 Objet des instructions et dispositions pratiques

Le présent document est conçu et élaboré sous forme d'Instructions pour la Validation des Acquis de l'Expérience en vue de l'acceptation des candidatures aux formations d'Ingénieurs à l'IST-T. A ce titre, il est recommandé de suivre minutieusement les termes des présentes instructions.

3 Contenu du dossier de candidature

Le candidat est invité à constituer un dossier relatant son parcours en mentionnant les activités exercées, leurs périodes et lieux de réalisation, les tâches qui les composent, ainsi que les acquis traduits en termes d'expériences, compétences, aptitudes, connaissances et savoirs.

Un (1) ou des certificat(s) ou attestation(s) de travail, dûment signé(s) par le(s) Chef(s) ou Directeur(s) d'Entreprise ou de Société doit/doivent être présenté(s) par le candidat à cet effet.

Un ou des descriptifs des domaines d'activités de l'organisme employeur permettra de mieux comprendre celles du candidat.

Le candidat doit préciser la branche ou partie de sa spécialité qu'il a le plus utilisée, et donner leurs apports sur les acquis personnels en compétences.

4 Réalisation du dossier

Pour le candidat, cette étape vise à expliciter et à analyser ses acquis en les formalisant de façon structurée dans le dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience.

Hormis les pièces justificatives à annexer au dossier de candidature, la présentation dudit dossier comportant tout au plus une dizaine de pages, doit dans tous les cas accorder une part importante en ce qui concerne :

- la place et justification des activités et tâches dans l'organisation de l'entreprise,
- l'évolution du candidat dans l'organisation de l'entreprise,
- la période et le lieu de réalisation des activités et tâches.

Pour ce faire, une matrice modèle est fournie à titre indicatif en annexe de la présente note, ainsi qu'un glossaire terminologique.

Le dossier est transmis aux membres du jury qui donne des appréciations sur les acquis dont le candidat fait état, en termes d'expériences, compétences, aptitudes, connaissances et savoirs exigés pour la Validation des Acquis de l'Expérience.

5 Modalités d'évaluation du dossier de candidature

La capacité du candidat à constituer convenablement son dossier sous forme de tableau synoptique des acquis, conditionne la sélection du dossier de candidature, conformément à l'article 3 de l'arrêté susmentionné.

Une séance d'information sur l'élaboration du dossier VAE est prévue le lundi 16 octobre 2017 à 08.00 à l'IST-T Ampasampito. Et l'interview sur le dossier est programmée pour le jeudi 19 octobre 2017.

A l'issue de l'entretien, le jury donne des appréciations sur les acquis dont le candidat fait état, en termes d'expériences, compétences, aptitudes, connaissances et savoirs exigés pour la Validation des Acquis.

L'évaluation s'appuiera sur les critères incluant le descriptif des postes occupés, la mission confiée selon le poste, les différentes sortes de savoirs acquis.

Antananarivo le 05 septembre 2017
pour l'Institut Supérieur de Technologie d'Antananarivo


Pr Jean-Lalaina RAKOTOMALALA
Directeur Général



Annexe 1 : Modèle de matrice synoptique des acquis de l'expérience

POSTE	MISSION	PERIODE	LIEU	SAVOIR (ou les connaissances)	SAVOIR-FAIRE (ou les compétences)	SAVOIR-ETRE (ou l'attitude comportementale)
Magasinier	Gestion des matériaux			Reconnaissance des divers matériaux de construction	Catégorisation et comptage selon les caractéristiques, volumes, tailles, ...	Rigoureux
					Techniques d'inventaire	Rigoureux
					Codification des matériaux	Précis et pointilleux
				Triage qualitatif des divers matériaux de construction	Maitrise des méthodes de contrôle et de mesure	Méthodique
					Maitrise des appareils de contrôle et de mesure	Habile
	Maintenance					
	Production					
	Comptabilité					
	Transport					

Annexe 2 : Glossaire terminologique pour la Validation des Acquis de l'Expérience

Mission : Ensemble de tâches confiées et effectuées

Poste : Affectation pour une tâche

Savoir : Ensemble de connaissances pour l'analyse de situation

Savoir-faire : Compétences avec pragmatisme et professionnalisme pour être capable de collecter et de fournir les avis techniques devant un problème, d'adopter une solution devant les contraintes de régularité, de rentabilité et de qualité de service, le tout respectant l'environnement

Savoir-être : attitude comportementale en termes de respect mutuel en affaires, de communication et de relations humaines

